

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.06.01 Convocation du 19.06.2001

Compte rendu affiché 29 Juin 2001

Présidente : Mme GUERIN, 1^{er} Adjoint

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :

Objet : "AVENIR CAP JEUNESSE" :

Utilisation bassins Centre Nautique

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

Absents représentés :

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN,
MARMONIER, MM. GONDELAUD, CHRETIN, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,
Mme LABASOR. Conseillers Municipaux,

M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. MEYER par M. POINT M.
GOSSET par M. CHRETIN - Mme BERRA par Mme GLATARD -
Mme ZUILI par Mlle VEYRIER - Mme DURAND par Mme
WYMANN - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absent excusé : M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports propose qu'une convention soit adoptée avec l'Association "AVENIR CAP JEUNESSE" qui souhaite utiliser la piscine municipale pour la pratique de la plongée et de la natation.

Compte tenu de l'intérêt pour l'animation du Centre Nautique, il propose de consentir cette mise à disposition partielle, à titre gracieux, aux horaires définis par la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande présentée par l'Association "AVENIR CAP JEUNESSE",
- Adopte la convention d'utilisation de la piscine de Neuville-sur-Saône par l'Association "AVENIR CAP JEUNESSE",
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Juin 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 20 août 2001

- de la publication le 21 août 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 20 août 2001